



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Projet de loi n° 52

Les sociétés de transport s'inquiètent de l'avenir du Fonds vert.

Montréal, le 8 décembre 2006. Au rythme où vont les choses, en suivant les débats à l'Assemblée nationale entourant l'adoption du projet de loi n° 52, les représentations en commission parlementaire de l'Institut canadien des produits pétroliers qui veut transformer les redevances en taxe sur l'essence, et les déclarations du ministre Béchard qui ont suivies, les sociétés de transport du Québec sont inquiètes non seulement de l'avenir du Fonds vert mais aussi de la Politique du transport collectif.

Le succès de la Politique du transport collectif, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain, et dont l'objectif principal est d'augmenter de 8 % l'achalandage d'ici 2012, repose en grande partie sur des investissements de 130 millions \$ par année provenant justement du Fonds vert et visant l'amélioration de services.

« Tout retard dans la mise en œuvre de la politique, met en péril le développement du transport en commun au Québec » soutient M. Jean-Jacques Beldié, président de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ). « Si par exemple le projet de loi n° 52 et/ou la réglementation de la Régie de l'énergie n'était adopté qu'au printemps 2007, tel qu'évoqué par le ministre du Développement durable, M. Béchard, c'est au moins 50 millions \$ d'investissements pour le transport en commun qui s'envoleraient en fumée en 2007 », poursuit M. Beldié.

En ce qui a trait à la conversion des redevances en taxes sur l'essence, cela représenterait en 2007 pour l'ensemble des neuf sociétés de transport un coût additionnel (et non budgétisé) de 1 272 045 \$. En plus d'être tout à fait contradictoire avec la décision du ministre des Finances annoncée lors du dernier budget et mise en œuvre depuis, à l'effet de rembourser aux sociétés de transport la totalité de la taxe sur les carburants, ce qui représente environ 10 millions \$ par année.

Les membres de l'ATUQ considèrent donc que l'adoption avant les fêtes du Projet de loi n° 52 est impérative pour que la Politique du transport collectif soit effective le 1^{er} janvier.

Ils considèrent également que le financement du Fonds vert doit être à la hauteur des objectifs visés par la Politique du transport en commun, soit de 130 millions \$ par année.

Les membres de l'ATUQ réitèrent leur vive inquiétude devant la tournure actuelle des événements, tout en fondant beaucoup d'espoir sur la responsabilisation de chacun dans le développement durable du Québec.

À propos de l'ATUQ : L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec, à savoir Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Créée en 1983, l'ATUQ a pour mission d'assurer la promotion du transport en commun et la défense des intérêts de ses membres auprès des partenaires de l'industrie et des différentes instances gouvernementales. De plus, l'association contribue, par différents projets et activités, à l'amélioration continue de la performance des sociétés.

- 30 -

Source : Josée Martin, Responsable des communications et de la recherche
Association du transport urbain du Québec
Téléphone : (514) 280-4640 / josee.martin@atuq.com / www.atuq.com